

Appel urgent novembre 2023/ Honduras Situation des femmes défenseures de la terre et du territoire

Proposé par l'ACAT Espagne/Catalogne

Au Honduras, comme dans toute la Méso-Amérique, les communautés- et particulièrement les femmes- qui défendent la terre, le territoire et l'environnement sont l'un des groupes les plus menacés. Elles font l'objet d'une violence systématique. Entre 2015 et 2022, Iniciativa mesoamericana de mujeres defensoras de derechos humanos (IM-Defensoras) a recensé un total de 3256 agressions contre des femmes qui défendent la terre et le territoire. Le Honduras,

à lui seul, représente 2 042 agressions, soit 62,71% du total enregistré.

En 2023, le nombre d'attaques a largement augmenté. Au cours des six premiers mois, au moins 702 agressions ont été documentées dans le cadre d'actions collectives au sein de ce pays. Les communautés qui résistent aux projets d'extractions, au crime organisé et à la dépossession par les propriétaires terriens subissent une dure répression. La fréquence des attaques contre une même organisation ou un même collectif est particulièrement alarmante. Ainsi l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH). Ses membres sont harcelés, attaqués, détenus, portés disparus. Certains ont été assassinés. C'est le cas du leader de la communauté de Triunfo de la Cruz, Martin Morales Martinez le 31 mai 2023. Aux actes de violence s'ajoutent les violations des droits liées à l'identité garífuna de cette communauté.

L'OFRANEH a mené une opération de récupération de territoires communautaires ancestraux dans la communauté de Punta Gorda à Roatán. Cette dernière s'était installée dans le campement Wagaire. Elle en a été violemment expulsée. Le bilan de cette expulsion est lourd : 50 personnes blessées. Leurs maigres biens et documents- y compris ceux qui avaient une valeur spirituelle- ont été brûlés. Par ailleurs, les autorités instrumentalisent la justice pour persécuter les défenseurs des droits humains. Ainsi, en novembre 2022, Melissa Martinez- membre de l'OFRANEH et du Réseau national des femmes défenseures des droits humains au Honduras- est victime de poursuites judiciaires. Cinq autres défenseurs des droits de l'homme subissent la même injustice. Le Centre de santé ancestral de San Juan - bâtiment central pour la spiritualité garífuna- est ravagé par un incendie volontaire le 18 avril 2023. La coordinatrice de l'OFRANEH, Miriam Miranda, est cernée par des hommes armés le 19 septembre 2023 à Vallecito (Colón). Le 25 septembre 2023 la défenseure des droits humains Norma Lino et 8 autres personnes sont attaquées à Puerto Castilla. En dépit des condamnations d'individus par les tribunaux nationaux et de l'État hondurien par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, les attaques contre la communauté garífuna persistent.

Enfin la justice n'a toujours pas condamné les commanditaires de l'assassinat de Berta Cáceres. Pire : on tente de criminaliser des femmes défenseures de la terre et des territoires indigènes. Actuellement, ces persécutions concernent de nombreuses défenseures : la dirigeante du Chortí maya, María Santos González, la défenseure Nolvia Albertina Obando Turcios, du Réseau de femmes paysannes Las Galileas, ainsi que María Concepción Santos Hernández, Santos Hernandez- son compagnon- et Ethel Verónica Correa de l'Association pour le développement de la péninsule de Zacate Grande (ADEPZPA). Leur situation est détaillée dans les lettres jointes à cet exposé.

Dans les lettres d'intervention, il est demandé aux autorités de prendre les mesures nécessaires à la protection des défenseures des droits humains, en particulier celles issues des communautés indigènes et rurales qui réclament un accès légitime à la terre. On y rappelle l'importance de l'article 25 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. On y réclame également les garanties contre l'arbitraire dont devraient bénéficier les défenseures des droits humains honduriennes au titre des articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont le Honduras est partie depuis 1997. De même, le Honduras doit assurer les garanties judiciaires stipulées par l'article 8 de la Convention interaméricaine relatives aux droits de l'Homme qu'il a ratifié en 1977. Sources: Cour interaméricaine des droits de l'Homme¹², Front Line Defenders, IM-Defensoras

-

¹ https://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_305_esp.pdf

	ACAT Bélgica pertenece a la FIACAT, qué lleva estatuto consultativo ante la ONU
https://www.refworld.org.es/	/pdfid/5dbc71504.pdf
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•